



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
09.11.2010

Date de la convocation des conseillers :
09.11.2010

point de l'ordre du jour no:
12/02

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 19 novembre 2010

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Tonnar, échevins,
Snel, Hannen, Huss, Jaerling, Hildgen, Knaff, Codello, Zwally,
Wohlfarth, Weidig, Becker, Baum, conseillers,
Clement, secrétaire communal.

Absents : Spautz, échevine, Maroldt, Roller, conseillers

Le Conseil Communal;

Objet: Devis supplémentaire: Ecole de Lallange - Service accueil et extension (art.4/0420/2123/038)

Vu sa délibération du 22 décembre 2006 approuvant le devis au montant de € 3.891.874,00,- prévu pour l'extension de l'école de Lallange (approbation de l'Autorité supérieure du 10 décembre 2007 n°D/41/2007) ;

Considérant que nous avons dû faire face à des coûts supplémentaires résultant de certains surcoûts suite aux résultats des soumissions publiques, respectivement suite aux travaux exécutés et des positions non-comprises dans le devis initial ;

Considérant que par conséquent il y a lieu de procéder au vote d'un devis supplémentaire ;

Vu le devis supplémentaire au montant de € 1.560.000,- ;

Vu le rapport de Monsieur l'architecte de la Ville du 8 novembre 2010 ;

Sur proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**approuve
par 11 voix oui et 5 abstentions**

le devis supplémentaire au montant de € 1.560.000,- relatif à l'extension de l'école de Lallange (+ service accueil).

Le crédit au montant de € 1.560.000,- sera inscrit à l'article 4/0420/2123/038 des dépenses extraordinaires du budget de l'exercice 2011 .

en séance

date qu'en tête

suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 19.11.2010
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre